

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

L'an deux mille quinze et le vingt-trois février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON,

PRESENTS : Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur Masson rappelle que le budget annexe « Extension du Parc d'Activités Saint-Maur » a pour objet d'individualiser les opérations d'acquisitions et de cessions de terrains ainsi que des frais liés à l'aménagement de la zone.

En 2014, il n'y a pas eu de réalisations, le compte administratif 2014 se résume donc ainsi :

OPERATIONS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement - Mandats émis	:	0,00 €
Section d'investissement - Mandats émis	:	0,00 €
<u>Total Dépenses</u>	:	0,00 €

CM du 02/04/2015

N° 2015/055

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE « EXTENSION SAINT-MAUR »

Section de fonctionnement	- Titres émis	:	0,00 €	
Section d'investissement	- Titres émis	:	0,00 €	
<u>Total Recettes</u>			:	0,00 €

RESULTATS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement	:	0,00 €	
Section d'investissement (déficit)	:	0,00 €	
<u>Total</u>		:	0,00 €

Monsieur MASSON demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces résultats.

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le Compte Administratif du budget annexe « Extension du Parc d'Activités Saint-Maur » à LA MAJORITE - 26 POUR - 6 ABSTENTIONS (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Eric Masson

